



Litige concernant une location de salle

Par **jordan783**, le **04/01/2018** à **16:28**

Bonjour à tous,

Je viens vers vous car je suis très chagriné.

J'ai lu plusieurs post mais je n'ai pas trouvé de réelles réponses à mes petits ennuis.

voici la situation : pour le nouvel an nous avons loué une salle des fêtes auprès de la marie, l'assurance a fourni une attestation via l'assurance habitation et un contrat basique est signé.

Le jour de la remise des clés arrive, la salle est propre mais pas neuve, notamment le parquet qui accuse un peu le coup (racine d'arbre poussant en dessous). Jeunes et naïfs nous remercions l'aimable secrétaire et prenons les clés sans état des lieux d'entrée.

la soirée se passe sans soucis a l'exception d'un trou qui a été fait dans la porte. Un soit disant élu passe (en notre absence) juste après notre départ et donc avant le nettoyage et a pris des photos pour les envoyer a madame le maire.

cette dernière arrive en furie le lendemain et nous dit que la caution allait être retenue et qu'elle allait engagé des poursuites car la porte (que nous avons réparé et repeinte entre temps) est encore endommagée, que le sol n'est pas suffisamment propre (alors que nous l'avons même lustré) et qu'un meuble qu'ils nous ont donné en nous indiquant qu'il allait jeter (et que nous avons jeter à l'issu) manquait et donc que vous l'avions volé.

Je ne sais plus quoi penser. Que cela vous inspire-t-il ?

Merci d'avance pour vos réponses